

CHARTRE DE SÉCURITÉ POUR LES BATTUES AU GRAND GIBIER SAISON 2024 / 2025

Société de chasse de / Groupement de :

.....
Chaque année, pour les battues grands gibiers, tous les chasseurs doivent signer la chartre de sécurité élaborée par la FDC 21 ou bien celle élaborée par la Société de chasse.

Le port du gilet ou de la veste orange fluorescente est obligatoire pour tous les acteurs d'une action collective de chasse au grand gibier (postés, traqueurs et accompagnants).

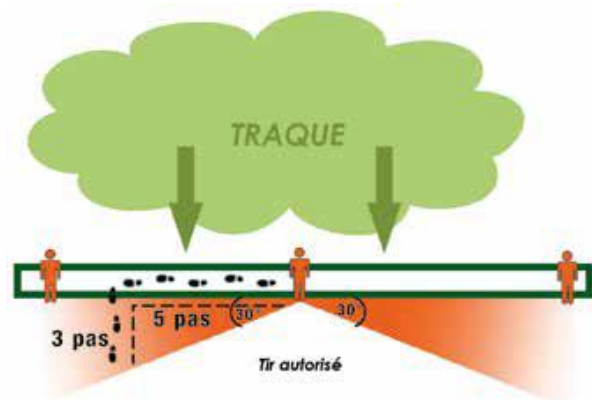
Dés l'ouverture générale de la chasse à tir, quelque soit l'espèce chassée, obligation du port du gilet ou de la veste orange fluorescente pour tous les modes de chasse à tir au grand gibier et pour tous les acteurs, qu'ils soient seuls ou en groupe.

Lors du rond du début de journée, obligation de lecture à haute voix des consignes de sécurité.

Les consignes du responsable et/ou de ses délégués relatives au règlement de sécurité et/ou règlement intérieur de la Société, devront être appliquées dans le respect des dispositions prévues au Schéma.

LES CONSIGNES GÉNÉRALES

- Lors des déplacements en véhicule, y compris entre deux battues, l'arme doit être déchargée et placée dans un étui ou démontée (Art. 5 - A.M. du 01/08/1986).
- L'arme ne doit jamais être dirigée vers ses voisins ni être tenue horizontalement. (\searrow en particulier assis sur un siège de battue).
- Tirer un gibier parfaitement identifié, et en toute sécurité.
- Toujours effectuer un tir fichant en respectant les angles d'interdiction de tir de 30°, par rapport à ses voisins ou tout autre obstacle (routes, habitations, ...).
- Tirer à courte distance.
- Le tir dans la traque est possible (posté et/ou traqueur) sur consignes particulières du responsable de battue et annoncées lors du rond.
- Ne jamais tirer en direction des chemins, routes, autoroutes, voies de chemin de fer, habitations, etc.



LE CHASSEUR POSTÉ

- Tout déplacement de chasseur vers son poste doit se faire arme déchargée, basculée, ou culasse ouverte ; pour les semi-automatiques entraver la culasse par une munition.
- A son poste, se signaler à ses voisins.
- A son poste, repérer les angles d'interdiction de tir de 30° par rapport aux postés de part et d'autre, ou de tout autre obstacle (routes, habitations,...).
- Se placer côté traque, sauf consignes particulières.
- Charger son arme, à son poste, au signal de début de traque, sauf consignes particulières.
- Ne bouger de son poste sous aucun prétexte tant que la fin de traque n'est pas signalée.
- Décharger son arme à la fin de la traque et avant tout déplacement. Signaler à ses voisins la fin de traque et s'assurer de sa répétition.

LE TRAQUEUR

Durant la traque, marcher en ligne sans prendre d'avance ni de retard. Signaler régulièrement sa présence aux autres traqueurs.

- La gestion du ferme doit être organisée avant la traque.
- Au ferme, le traqueur doit informer ses voisins avant d'intervenir.
- Si le responsable de battue l'autorise et la topographie le permet, tout tir doit être fichant à courte distance,
- Il est préconisé d'équiper les chiens d'un collier fluorescent, voire d'un grelot, etc.

